

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 217/2026

A L'ENTREPRISE MUSKA ENGINEERING SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction de 420 Mètres en terre battue de l'avenue maman nampasa au quartier Moise Tshombe, Commune de Manika, conclu avec la Commune de Manika pour un montant total hors taxe dollars américains cinquante-huit mille quatre-vingt-quatre, quarante-trois centimes (USD 58 084,43) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre cent et six, cinquante-neuf centimes (USD 406,59), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23/07/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

0000217